

MINISTRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DE LA LEGISLATION, DE  
LA REGLEMENTATION ET DES ETUDES

SERVICE DE LA LEGISLATION ET DE  
LA REGLEMENTATION DOUANIERES

Antananarivo, le 14 AUG 2008

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

à

Monsieur Le Chargé des opérations  
de l'UNICEF à Madagascar

N° M 827 - MFB/SG/DGD/DLR/SLR/REG.

**OBJET:** Demande de dispense de BSC et de Prestation Gasy Net

**REFERENCE:** Votre lettre n° UNITAN/SUP/08/1693 en date du 28/07/08  
(DOSSIER N° 2325-D)

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le dédouanement des médicaments, moustiquaires, vaccins, produits de nutrition, matériels pédagogiques, ... rentrant dans le cadre de l'assistance technique de l'UNICEF à ses partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux, est autorisé aux conditions ci-après :

- 1°) Dispense de Bordereau des Cargaisons
- 2°) Dispense du paiement de la Prestation Gasy Net

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

VOLA RAZAFINDRAMIANDRA Ramiandrasoa

N° M 2318 /MFB/SG/DGD/DLRD/SLR/Reg

Copie remise à  
Gasy Net

« Pour Information et Valoir Instructions »

Antananarivo, le

14 AUG 2008

LE CHEF DU SERVICE DE LA LEGISLATION  
ET DE LA REGLEMENTATION p.i.

